



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.22
8 octobre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 22e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 2 octobre 1987, à 10 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

- M. Bayih (Ethiopie)
- M. Orzechowski (Pologne)
- M. Keita (Mali)
- M. Al-Khalifa (Bahreïn)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. BAYIH (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de vous féliciter, au nom de la délégation éthiopienne et en mon nom personnel, de votre élection bien méritée à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous sommes sûrs que vos talents de diplomate et vos qualités de chef vous permettront de conduire les travaux de la présente session à une heureuse issue et tenons à vous assurer du plein concours de la délégation éthiopienne dans l'exercice de vos fonctions lourdes de responsabilités.

Je désire également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Choudhury, pour le brio avec lequel il a dirigé la dernière session de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit également permis d'exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts infatigables qu'il déploie à la tête de l'Organisation, au moment où elle traverse l'une des périodes les plus difficiles de son histoire.

Dans la situation tendue qui règne actuellement dans le monde, il est impératif de faire cesser immédiatement la course aux armements, si l'on veut garantir à l'humanité la paix et le progrès pour le siècle à venir. Bien que l'appel au désarmement soit antérieur à la création des Nations Unies et se soit répercuté tout au long des premières décennies de ce siècle, c'est le début de l'ère nucléaire qui a fait de cet appel l'une des questions les plus brûlantes et les plus pressantes de notre ordre du jour.

M. Bayih (Ethiopie)

L'idée que les armes nucléaires sont une garantie de sécurité, même si certains le croient encore, est progressivement rejetée par la communauté internationale et devient de plus en plus anachronique. En effet, le consensus général est maintenant que la course aux armements non seulement menace la sécurité internationale mais entrave le développement mondial. Ma délégation estime par conséquent que des mesures doivent être prises pour répondre rapidement aux aspirations profondes de l'humanité à la paix et au désarmement. Il est réconfortant de noter à cet égard que l'Union soviétique et les Etats-Unis sont récemment convenus de procéder à un désarmement réel en éliminant les armes nucléaires intermédiaires et à courte portée.

De nouvelles mesures préconisant entre autres la non-utilisation en premier des armes nucléaires et la conclusion d'un traité mondial d'interdiction des essais nucléaires pourraient certainement contribuer dans une large mesure à créer un climat de confiance mutuel entre les puissances nucléaires et faciliter ainsi le désarmement nucléaire.

Je souhaite à ce stade répéter que l'Ethiopie est convaincue que l'Union soviétique mérite l'hommage de tous les peuples épris de paix pour les nombreuses initiatives courageuses qu'elle a prises pour débarrasser le monde des armes nucléaires. Tous ceux qui sont concernés, et particulièrement ceux qui s'efforcent d'étendre la course aux armements à l'espace, devraient saisir l'occasion qui se présente actuellement de faire de véritables progrès en matière de désarmement.

Les risques inhérents à la militarisation de l'espace sont si graves que l'appel lancé en faveur de l'abandon d'une telle politique devrait recevoir la priorité absolue. La militarisation de l'espace ne doit pas être considérée seulement sous l'angle du danger que l'accroissement de la course aux armements qui en résulte fait peser sur la sécurité; il convient également de songer à ce nouveau détournement de ressources qui pourraient être utilisées pour améliorer la situation économique et sociale désespérée que connaissent les démunis dans les pays développés et en développement.

A cet égard, je voudrais exprimer notre satisfaction devant les résultats de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui a mis en relief le lien direct qui existe entre le désarmement et le développement et qui, nous l'espérons, a mis en route le processus de développement par le désarmement. Nous ne doutons pas que le trillion de

M. Bayih (Ethiopie)

dollars qui représente les dépenses militaires actuelles par an dans le monde pourrait être mieux employé à la réalisation de l'un des objectifs principaux des Nations Unies, le développement économique et social.

La situation économique et sociale lamentable dans laquelle se trouve une grande partie de l'humanité devrait avoir depuis longtemps suscité l'inquiétude de ceux qui sont en mesure d'y porter remède. Or, on laisse s'aggraver encore davantage la situation économique déplorable qui sévit dans l'ensemble des pays en développement, au point qu'aujourd'hui, dans la plupart d'entre eux, elle a pris des proportions alarmantes.

Bien qu'en dernière analyse, chaque pays ait l'ultime responsabilité de chercher des remèdes à ses propres difficultés économiques, les solutions aux problèmes venus de l'extérieur exigent la coopération internationale et des efforts multilatéraux. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les difficultés économiques auxquelles sont confrontés les pays en développement.

Actuellement, le trait le plus marquant du monde en développement est le manque de ressources allouées au développement, en raison des problèmes persistants du déclin des prix des produits de base, du protectionnisme, et du fardeau extrêmement lourd de la dette qui pèse sur la plupart de ces pays. La stagnation de l'aide publique au développement a également aggravé ce problème. On reconnaît d'ailleurs généralement que plusieurs pays en développement sont devenus des exportateurs nets de ressources financières au profit du monde développé.

Dans ces conditions, le monde développé, me semble-t-il, a la responsabilité politique et morale d'aider les pays en développement à surmonter leurs épreuves économiques dont les causes essentielles échappent à leur contrôle. Exiger que les pays en développement commencent par mettre de l'ordre dans leurs propres affaires n'est manifestement pas le remède le plus indiqué pour des maux dont la cause principale est l'environnement économique externe. Les mesures protectionnistes qui interdisent l'accès des marchés aux produits des pays en développement, la chute brutale du prix des produits de base et le problème de l'endettement exigent des solutions multilatérales.

Malheureusement, le dialogue Nord-Sud, qui se déroule depuis de nombreuses années au sein de la CNUCED et ailleurs, est loin d'être satisfaisant, et le dialogue qui a eu lieu lors de la CNUCED VII récemment conclue, a témoigné une fois encore que de nombreux pays du Nord ne font pas encore preuve de la volonté

M. Bayih (Ethiopie)

politique nécessaire pour accepter des solutions multilatérale aux problèmes multiformes qui entravent la reprise économique et la croissance dans le Sud.

Compte tenu de ce qui précède, les pays en développement, si d'une part, ils font tous leurs efforts pour rappeler au monde développé ses responsabilités et l'intérêt qu'il a à créer un nouvel ordre économique mondial, doivent, d'autre part, instaurer et renforcer la coopération Sud-Sud sur la base d'une autonomie collective. Ce fait, à notre avis, a été souligné et le processus de coopération a fait quelque progrès lors de la Conférence ministérielle des pays non alignés sur la coopération Sud-Sud, tenue à Pyongyang en juin dernier.

Les effets négatifs de l'environnement économique global ont été particulièrement sévères sur les économies des pays les moins avancés. Pour l'Afrique, qui compte 27 des pays les moins avancés, l'environnement commercial et financier international est devenu un obstacle important à la reprise et à la restructuration des secteurs agricoles et autres secteurs économiques, qui ont été lourdement frappés par la sécheresse catastrophique récente. Il faut rappeler que lors de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la situation économique critique en Afrique, la communauté internationale a exprimé sa compassion à l'égard de l'Afrique en pleine crise économique et s'est engagée à apporter une assistance complémentaire aux efforts de développement du continent en adoptant le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Bien que les pays africains aient, depuis, fait de leur mieux pour appliquer des politiques économiques qui ressortissent largement au cadre du Programme prioritaire adopté par leurs dirigeants en juillet 1985, et au Programme d'action des Nations Unies, la réaction de la communauté internationale s'est avérée décevante.

Le brusque déclin des recettes à l'exportation qu'ont connu les pays africains en 1986 et qui se poursuit en 1987 n'est certainement pas le contexte le plus propice au redressement. Loin de jouir d'un appui réel dans les efforts qu'ils font pour relancer leurs économies, les pays africains ont, en fait, été drainés de leurs ressources. L'endettement extérieur de l'Afrique est estimé aujourd'hui à 200 milliards de dollars et, en regard du PNB total du continent et de ses recettes d'exportation totales, il représente un fardeau insoutenable. En fait, le service de la dette de l'Afrique a dévoré des ressources qui auraient pu être consacrées à la restructuration de l'agriculture et à une application rationnelle du Programme

M. Bayih (Ethiopie)

de priorité. En outre, la situation s'est détériorée du fait de la chute de l'aide publique au développement en termes réels. Il n'est pas surprenant, par conséquent, que la situation fâcheuse dans laquelle se trouvent actuellement les pays africains ait été opportunément qualifiée de "sécheresse et famine financières".

Les pays africains ne se laissent pas de l'illusion qu'il faut laisser les autres chercher les remèdes à apporter à leurs maux économiques. Ils sont bien décidés à faire les efforts voulus pour se sortir de cette crise économique dramatique, qui depuis si longtemps compromet la relance de l'économie. Cependant, dans la mesure où certains obstacles majeurs à redressement sont d'origine externe, la coopération et l'assistance internationales sont indispensables. Il faut par conséquent que la communauté internationale fournisse une aide financière accrue à l'Afrique et réponde à son désir de convoquer une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique.

M. Bayih (Ethiopie)

Dans toute discussion des problèmes de l'Afrique, on ne peut manquer d'évoquer la situation explosive qui prévaut en Afrique australe, dont le désamorçage relève de la responsabilité de la communauté internationale en général et des Nations Unies en particulier. Il est, aujourd'hui, peu de menaces plus graves pour la paix et la sécurité internationales, peu de défis plus manifestes lancés aux principes sur lesquels reposent l'Organisation et, au vrai, peu de violations plus flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales que ceux qu'incarnent le régime raciste de Pretoria et le système d'apartheid qu'il persiste à promouvoir.

L'occupation illégale et la répression persistante des aspirations du peuple namibien par Pretoria au mépris total de la communauté internationale se poursuivent impunément. Le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, contenu dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, est resté lettre morte, non parce qu'il s'agit d'un plan irréaliste, mais du fait de l'intransigeance de Pretoria, accrue encore par l'appui qu'il reçoit d'un certain nombre de gouvernements occidentaux. Toutes les tentatives faites pour subordonner l'indépendance de la Namibie à d'autres questions extrinsèques ne sont qu'un subterfuge destiné à retarder la libération du peuple namibien. Ma délégation estime que les Nations Unies ne devraient pas permettre à Pretoria de les défier indéfiniment. Il faut donc recourir sans délais aux mesures coercitives prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, de façon à contraindre le régime raciste à s'engager sur la voie de la légalité et de la morale internationales. L'imposition de sanctions économiques globales et contraignantes est le seul moyen pacifique d'action qui puisse accélérer l'indépendance de la Namibie. Faute de quoi, le peuple opprimé de la Namibie n'aurait d'autre alternative que d'intensifier sa lutte armée légitime sous la direction de son seul et authentique représentant, la South West Africa People's Organization.

A l'intérieur de l'Afrique du Sud elle-même, le régime raciste persiste à dénier à la majorité noire ses droits de l'homme fondamentaux et à pratiquer le système odieux de l'apartheid. L'appel international à des sanctions économiques globales à l'encontre de Pretoria attend la réponse de certains gouvernements occidentaux, qui continuent de considérer le régime raciste de Pretoria comme un allié, voire le dernier bastion de la civilisation dite occidentale sur le continent africain. Nous devrions être assez francs pour dire devant cette assemblée, et sans crainte d'être contredits, que la pierre de touche de

M. Bayih (Ethiopia)

l'attachement d'un pays aux droits de l'homme est son attitude à l'égard de l'apartheid. Condamner verbalement l'apartheid, alors qu'on fait obstacle, dans la pratique, à l'application de mesures destinées à combattre ce crime contre l'humanité, ne saurait tromper l'opinion publique mondiale; on ne peut s'opiniâtrer dans pareille attitude.

L'Ethiopie, fidèle à son attachement à la libération totale de l'Afrique, s'associe à l'appel lancé en faveur de sanctions globales et contraignantes à l'encontre de Pretoria et exprime sa solidarité avec l'African National Congress (ANC) même qu'avec toutes les forces patriotiques qui se sont engagées dans une lutte héroïque contre le régime raciste pour recouvrer la liberté et la dignité humaine.

On sait que le régime, en Afrique du Sud, poursuit également avec impunité ses activités de déstabilisation et ses actes d'agression contre les Etats de première ligne. La destruction toute gratuite de biens et autres infrastructures sociales et économiques de même que le massacre aveugle des civils, y compris des jeunes et des vieillards, sont des événements quotidiens dans toute l'Afrique australe. En se livrant à des incursions militaires directes dans les pays voisins et en finançant et armant des bandits, Pretoria s'efforce encore d'étouffer la lutte de libération et de rendre impossible tout appui politique et moral à ceux qui luttent pour leurs libertés fondamentales et leur indépendance nationale.

Il est du devoir de la communauté internationale, dans ces conditions, d'aider les pays de première ligne à résister à l'agression de Pretoria et de leur permettre de mettre un terme à leur vulnérabilité aux pressions économiques de l'Afrique du Sud. A ce point de vue, la création du Fonds Africa par le Mouvement des pays non alignés est un exemple qu'il faudrait suivre. A cet égard, même avec ses moyens limités, l'Ethiopie ne manquera pas d'apporter son appui et de manifester sa solidarité avec les Etats de première ligne.

Outre la situation en Afrique australe, il y a de nombreux autres foyers de tension qui menacent la paix et la sécurité internationales. La guerre entre l'Iran et l'Iraq, par exemple, ainsi que l'intervention étrangère qui s'en est suivie dans la région, pourraient engendrer une situation aux conséquences imprévisibles pour la paix mondiale. Comme on l'a dit à maintes reprises, il s'agit là d'une guerre qui n'aurait jamais dû commencer et il ne faut pas la laisser continuer. La recherche d'une solution juste et durable doit, par conséquent, se poursuivre et se fonder sur les principes et normes bien connus de

M. Bayih (Ethiopie)

relations inter-Etats, en tenant compte des intérêts légitimes des deux parties au conflit.

En tant que pays situé au voisinage de la région, l'Ethiopie est profondément préoccupée par la présence croissante de forces étrangères dans le golfe Persique. Le Golfe, à notre avis, est une extension naturelle de l'océan Indien, que la communauté internationale a proclamé zone de paix. La convocation, dans les plus brefs délais, de la conférence internationale sur l'océan Indien, qui a été renvoyée déjà à maintes reprises, devrait largement contribuer à l'assainissement du climat de paix et de sécurité non seulement dans la région de l'océan Indien mais encore, et plus particulièrement, dans le golfe Persique. L'Ethiopie, en tant qu'Etat de l'arrière-pays de la région de l'océan Indien, attache une grande importance à la réalisation, dans les plus brefs délais, des objectifs de la Déclaration proclamant l'océan Indien zone de paix, et poursuivra ses efforts pour que la conférence soit convoquée, dans les plus brefs délais, à Colombo. Entre-temps, nous demandons à toutes les parties concernées de ne pas aggraver la situation dans la région par un accroissement de la présence de leurs forces militaires et navales ou par ce qu'elles appellent des manoeuvres militaires.

S'agissant de la situation au Moyen-Orient, l'Ethiopie affirme une fois encore que le droit à l'autodétermination du peuple palestinien est une question dont il faut tenir compte dans toute formule de règlement susceptible de favoriser l'instauration d'une paix réelle dans la région. On ne pourra instaurer une paix durable que lorsque les droits nationaux du peuple palestinien seront restaurés et respecté le droit de tous les Etats de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières reconnues. Ma délégation estime également que tout progrès sur la voie de la paix dans la région exige la tenue d'une conférence internationale de paix avec la participation de toutes les parties concernées, notamment l'Organisation de libération de la Palestine.

Les Nations Unies sont depuis longtemps saisies des questions de Chypre, de la Corée, du Liban, du Sahara occidental et de celles relatives aux situations qui prévalent dans le sud-ouest et le sud-est de l'Asie. Bien que l'on connaisse les vues de mon gouvernement sur toutes ces questions, je voudrais cependant dire que les acquis touchant la paix et la réconciliation nationale en Afghanistan et au Kampuchea devraient être encouragés et appuyés par la communauté internationale. On doit intensifier les efforts tentés pour restaurer l'unité et l'intégrité territoriale de Chypre et du Liban et faire progresser le processus de

M. Bayih (Ethiopie)

réunification pacifique du peuple de la Corée. La délégation éthiopienne estime que les propositions présentées récemment par la République populaire démocratique de Corée pourraient servir de base constructive à l'accélération du processus de réunification pacifique du peuple coréen. S'agissant de la question du Sahara occidental, nous soutenons que l'application des dernières décisions de l'Organisation de l'unité africaine et de celles de l'Assemblée générale des Nations Unies s'impose plus que jamais.

Si nous portons notre attention sur la situation en Amérique centrale, nous constatons avec indignation que, en contravention manifeste du principe fondamental du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, les Etats-Unis, au cours des neuf dernières années, ont soumis le Nicaragua à toutes sortes de pressions et mesures d'intimidation, et même à des actes d'agression ouverte. L'intervention dans les affaires intérieures du Nicaragua, directement ou avec le secours de bandits contre-révolutionnaires qui se font passer pour des "combattants de la liberté", est une folie qui dépasse notre entendement. Si les grands Etats, s'appuyant sur leur puissance militaire, sont autorisés à s'arroger le droit de décider de l'avenir des autres nations, le monde sera plongé dans l'anarchie. Nous ne pouvons, à notre époque, permettre la résurgence de l'impérialisme comme facteur essentiel de la politique mondiale. A contraire, nous devons promouvoir la légalité internationale et, dans ce cas précis, nous devons nous faire l'écho de l'appel au respect immédiat et total de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 27 juin 1986.

M. Bayih (Ethiopie)

En même temps qu'elle affirme sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement nicaraguayens, l'Ethiopie se félicite des efforts du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui ainsi que de l'initiative récente prise par les pays d'Amérique centrale pour assumer collectivement la responsabilité de restaurer la paix dans la région.

Il convient de rappeler que, pour répondre au besoin qui s'était largement fait sentir de procéder à des réformes afin d'améliorer le fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a adopté, à sa quarante et unième session, la résolution 41/213. Bien que personne, sincèrement préoccupé de la santé de l'Organisation, ne puisse minimiser l'importance des réformes adoptées, il nous est difficile de cacher notre déception lorsque nous constatons que certains ont tenté d'utiliser la réforme en cours pour s'en prendre au multilatéralisme en général et pour saper l'autorité de l'Assemblée générale en particulier.

De plus, nous tenons à dire très franchement que l'attitude des Etats-Unis qui, d'une part, proclament leur engagement de réformer le fonctionnement administratif et financier de l'Organisation et, d'autre part, refusent d'acquitter leurs contributions mises en recouvrement au budget ordinaire des Nations Unies, est difficilement compréhensible. Nous sommes en tout cas heureux de constater que, en dépit des fortes pressions politiques et des difficultés financières auxquelles elle a eu à faire face au cours de ces dernières années, l'Organisation mondiale poursuit ses efforts pour surmonter ses difficultés et s'acquitter des objectifs qui lui ont été fixés.

Avant de conclure ma déclaration, j'aimerais, avec l'indulgence de l'Assemblée, dire quelques mots sur la proclamation, au mois de septembre dernier, de la République démocratique populaire d'Ethiopie. Il s'agit là d'un événement historique dont nous pensons qu'il va contribuer à améliorer la position internationale de l'Ethiopie et promouvoir la paix régionale.

Le Conseil administratif militaire provisoire, en dépit des tentatives qui ont été faites pour porter atteinte à son image, pour minimiser ses réalisations et pour mettre en question son essence patriotique et révolutionnaire, s'est aujourd'hui amplement justifié en s'acquittant de sa promesse initiale de passer les pouvoirs à un gouvernement authentiquement représentatif, qui réponde aux aspirations du peuple éthiopien à l'égalité, à la justice sociale et au progrès.

M. Bayih (Ethiopie)

L'histoire éthiopienne a connu au cours des 13 dernières années des transformations fondamentales qui n'ont pas seulement libéré le peuple éthiopien de siècles d'esclavage et d'asservissement, mais ont également permis des réalisations encourageantes dans divers domaines de notre effort national et pavé ainsi la voie à la création de la République démocratique populaire d'Ethiopie.

La Constitution de la nouvelle république, qui est la loi suprême du territoire, a été rédigée par des experts de toutes disciplines pertinentes. Elle est fermement basée sur les conditions historiques, culturelles, politiques et économiques du pays. Lors de sa rédaction, la Constitution a été débattue, enrichie et amendée par le peuple à travers tout le pays et n'est entrée en vigueur qu'après avoir été avalisée par l'écrasante majorité du peuple éthiopien lors d'un référendum national. L'Assemblée nationale, ou Shengo nationale, composée de plus de 800 députés, a été également constituée grâce à un processus d'élections démocratiques. Cette assemblée représente, dans l'Ethiopie d'aujourd'hui, l'organe suprême du pouvoir d'Etat.

La première session de la Shengo nationale, qui vient de s'achever, a vu l'adoption de proclamations importantes, parmi lesquelles figurent les transformations historiques qui ont été apportées à la structure administrative régionale du pays et au pouvoir confié aux régions, de façon à garantir l'égalité des ethnies et à faciliter leur développement rapide. Le pays est maintenant réorganisé en cinq régions autonomes et 24 régions administratives. Nous pensons que cette structure permettra à notre peuple d'exercer librement ses droits politiques, économiques et culturels en même temps qu'elle protégera et renforcera l'unité historique de notre patrie.

Bien que l'établissement de la République représente un tournant dans notre histoire et ait jeté les fondements solides d'un véritable développement global de notre pays, nous sommes bien conscients du fait que de longues années de durs efforts et de sacrifices seront encore nécessaires pour accélérer le progrès économique et social. A l'instar d'autres pays en développement, l'Ethiopie souffre de l'actuel système économique international injuste et est encore victime de catastrophes naturelles. A l'heure actuelle, l'Ethiopie est, une fois de plus, posée aux défis de la sécheresse due à un très faible niveau de précipitations et une mauvaise répartition de celles-ci durant la saison des pluies.

Nous nous attendons donc à une production alimentaire très insuffisante dans les régions sinistrées. Il est regrettable que certains gouvernements s'efforcent

M. Bayih (Ethiopie)

déjà d'utiliser notre difficile situation pour préconiser leurs propres idéologie et remèdes politiques en attribuant cette insuffisance alimentaire aux politiques agricoles que nous avons choisies. Le zèle que mettent certains, notamment des fonctionnaires du Gouvernement des Etats-Unis, à promouvoir leur point de vue est tel qu'il semble vouloir lier les catastrophes naturelles, dont eux-mêmes ne sont d'ailleurs pas à l'abri, et les politiques que nous avons choisi d'appliquer. Cependant, pour notre part, nous continuerons à accorder une attention prioritaire au développement agricole et à la production alimentaire, sans nous laisser décourager par les déclarations et les actions des autres.

Si l'actuelle sécheresse est sans conteste de nature à gêner nos efforts pour réorganiser et développer le secteur agricole, il ne fait cependant pas de doute que, grâce à une mobilisation efficace de nos ressources limitées et à l'aide de la communauté internationale, nous serons en mesure de surmonter ce revers temporaire et de réaliser les aspirations de notre peuple à un avenir meilleur.

S'agissant de la politique étrangère de la République démocratique populaire, le chapitre V de la nouvelle constitution définit les lignes directrices en la matière. Ainsi, l'article 29 stipule :

"La République démocratique populaire d'Ethiopie lutte pour la coopération entre les peuples, le développement mutuel et le renforcement des relations de bon voisinage avec les Etats voisins sur la base du respect de l'inviolabilité de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des Etats, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, du règlement pacifique des conflits et, en général, des principes de non-alignement."

Sur la base de l'acceptation mutuelle de ces principes, nous sommes prêts à forger des relations avec tous les pays, en particulier avec ceux de notre région et avec ceux avec lesquels nous avons eu des relations difficiles dans le passé.

Nous ne nous ingérons pas dans les affaires intérieures des autres et nous escomptons que les autres en feront autant. Nous respectons l'unité nationale et l'intégrité territoriale des autres Etats, et nous espérons que les autres respecteront également ces principes. La création de la République, avec ses nouvelles structures régionales, et le processus de paix que nous avons entamé, ont créé, pensons-nous, l'atmosphère et les conditions nécessaires au règlement des problèmes de fond qui peuvent diviser les pays de la région et à l'établissement d'une paix durable sur la base du respect mutuel des principes et des normes du droit international et des relations de bon voisinage.

M. Bayih (Ethiopie)

Enfin, je veux réitérer notre conviction que, dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, il n'y a pas d'alternative au multilatéralisme qui est le meilleur mécanisme pour régler les divers problèmes internationaux complexes auxquels est confrontée l'humanité. En effet nous devrions tous être préoccupés par les diverses manifestations d'animosité à l'égard de ces principes qui sont apparues ces dernières années. Nous devons déployer tous nos efforts pour lutter contre de telles manifestations. Nous devons tous appuyer et renforcer l'Organisation des Nations Unies, qui est l'incarnation universelle du multilatéralisme.

La République démocratique populaire d'Ethiopie, dont la Constitution stipule explicitement une participation active de l'Ethiopie aux organisations régionale et internationales, affirme son soutien total à l'Organisation des Nations Unies ainsi que son engagement sans faille au respect des principes de sa charte.

M. ORZECHOWSKI (Pologne) (interprétation du russe) : Les peuples du monde se tournent vers notre organisation avec un intérêt et un espoir plus grands que jamais. Il est de plus en plus généralement admis que ce n'est que grâce à des efforts communs avec la participation des Nations Unies que l'humanité pourra survivre et résoudre ses problèmes.

La Pologne, comme tout autre Etat Membre, dans la mesure de ses forces et de ses aspirations, assume sa part de responsabilités dans notre monde.

C'est avec reconnaissance et espoir que nous avons accueilli l'accord historique provisoire réalisé entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de portée plus courte. Cette opinion a été exprimée par le Président du Conseil d'Etat, Wojciech Jaruzelski, qui a déclaré que "le peuple polonais, qui, au cours de son histoire, a fait l'expérience douloureuse des horreurs de la guerre, comprend et approuve pleinement la signification de cet événement capital". Nous considérons que l'accord de Washington représente une percée dans les négociations de désarmement et un pas vers la voie du désarmement général et complet. Nous estimons que cet accord est l'occasion d'intensifier sensiblement les efforts déployés depuis des années en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables, et constitue le point de départ d'une nouvelle période, au moment où notre planète terre, saturée d'explosifs, commence à être désamorcée. Toutefois, nous savons bien que l'élimination longtemps attendue des deux types de missiles meurtriers n'est que le début d'un long chemin à parcourir depuis le bord de l'abîme où les armements nucléaires ont conduit l'humanité.

Nous voulons croire que l'Accord soviéto-américain donnera une impulsion vigoureuse aux négociations de désarmement et au progrès sur la réduction des armes nucléaires stratégiques basée sur le respect total du Traité ABM. Nous espérons la conclusion rapide d'un accord interdisant les armes chimiques. Les négociations sur l'élimination des armes nucléaires d'une portée de 500 km et sur une réduction des armes classiques en Europe figurent également à l'ordre du jour. Le monde doit se préparer à l'effort et se débarrasser du fardeau politique, psychologique, économique et social de la course aux armements.

Nous sommes profondément convaincus que tous les Etats, grands, moyens et petits, sont responsables de la destinée de l'humanité et du développement de son potentiel dans ce sens. La Pologne s'est maintes fois exprimée de façon constructive en faveur de l'optimisation des conditions d'un développement

M. Orzechowski (Pologne)

pacifique et sûr de notre pays, de l'Europe et du monde. Dans le même temps, nous n'avons pas oublié que le droit d'un pays à la sécurité n'est pas sans limite. A cet égard, il y a quelque 30 ans, la même philosophie était au coeur du plan Rapacki, présenté à cette tribune, le 2 octobre 1957 par le Ministre des affaires étrangères polonais d'alors.

L'objectif de cette initiative de notoriété mondiale était de réduire les armements dans les zones explosives de l'Europe, pour donner à cette région un statut spécial de sécurité militaire.

A cette époque, la Pologne avait tenté de ne plus penser la sécurité exclusivement dans la perspective Est-Ouest. Elle a élargi sa proposition aux Etats appartenant aux deux grands blocs militaires, exprimant ainsi l'intérêt de l'Europe tout entière. Sans abandonner les solutions à l'échelle mondiale, la Pologne a souligné la possibilité d'élaborer des compromis au niveau régional.

Les idées qui figurent dans le plan Rapacki sont encore valables. Malheureusement, elles n'ont pas pu se concrétiser en Europe, au détriment de ce continent et du monde tout entier. Et pourtant, elles ont été une source d'inspiration pour des hommes d'Etat et des nations tout entières qui ont envisagé la création de zones dénucléarisées en Amérique latine et dans le Pacifique sud, en Afrique et en Asie. Des milliers de villes dans tous les continents se sont déclarées zones dénucléarisées. En vertu des accords internationaux, l'Antarctique, l'espace extra-atmosphérique, les fonds marins et les fonds océaniques sont devenus des zones exemptes de ces outils de mort.

Aujourd'hui, 30 années après le plan Rapacki, le début du processus de transformation positive dans le monde s'est opéré grâce à l'initiative polonaise de réduire les armements et d'accroître la confiance en Europe centrale, à savoir le plan Jaruzelski. L'idée maîtresse de ce plan consiste à mettre un terme à la course aux armements et à favoriser la confiance en Europe centrale, la région la plus névralgique sur le plan militaire. Le plan Jaruzelski s'inspire de l'expérience polonaise nationale, de la tradition d'une nation qui a été durement ébranlée par l'histoire. Le plan sert également les intérêts des autres peuples et des Etats d'Europe. Il se réfère à un continent, mais aborde la question de la sécurité dans une perspective plus large. C'est pour cette raison que nous souhaitons devoir en présenter les principes et la teneur aux Nations Unies.

M. Orzechowski (Pologne)

Je tiens tout d'abord à attirer l'attention des représentants sur des questions plus vastes qui ont des répercussions sur les sources, l'essence et la forme de l'initiative polonaise.

Nous estimons qu'il est grand temps de mettre un terme au rôle très dangereux que joue le facteur militaire dans le monde contemporain. A la fin du XXe siècle, la politique militaire basée sur une position de force n'est plus de mise. Cette conception est née des initiatives des Etats parties au Pacte de Varsovie. L'élimination de toutes les catégories d'armes nucléaires, la réduction des forces armées et des armements classiques, l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires, la prévention du déploiement des armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, l'interdiction des armes chimiques, l'inadmissibilité du recours aux moyens militaires pour résoudre un problème et la modification corollaire des doctrines militaires, tels sont les éléments essentiels de ces initiatives. Elles sont équilibrées et ouvertes. Elles sont nées de la conviction que l'on ne peut édifier sa propre sécurité aux dépens de la sécurité des autres. Le débat général qui se déroule actuellement démontre que cette conviction est partagée par un nombre croissant d'Etats. Nous espérons que, dans l'intérêt de leurs propres populations, les Etats membres de l'OTAN répondront à l'offre de désarmement du Pacte de Varsovie conformément aux attentes de la communauté internationale.

Parmi les résolutions et les décisions des Nations Unies, la priorité doit être accordée aux progrès en matière de désarmement. La cohérence et la souplesse dont fait preuve l'Union soviétique en abordant, également à notre organisation, la question de la mise en oeuvre du programme destiné à débarrasser le monde des armes nucléaires d'ici à l'an 2000 méritent le plus grand respect et la plus vive attention. Ce programme reflète l'aspiration de toute l'humanité.

Les efforts pacifiques et les espoirs de l'humanité illustrent la conviction que l'unité et la croissance harmonieuse du monde exigent que l'on accepte la simple vérité, à savoir que les intérêts de certaines régions font partie intégrante des intérêts de toutes les nations à l'échelle mondiale. Le monde peut se développer à l'échelle nationale et régionale dans la mesure où il reconnaît la diversité politique et économique de tous les Etats et de toutes les régions et grâce à la coopération, à l'entente et au respect mutuel.

M. Orzechowski

Inspirés par ces considérations, nous avons proposé, avec d'autres pa socialistes, l'établissement d'un système global de paix et de sécurité internationales. Nous voudrions qu'il couvre les intérêts de l'humanité b entière dans ses manifestations les plus importantes - militaires et polit économiques, humanitaires et écologiques. Nous désirons, c'est notre obje toute nation, tout individu, grâce aux efforts collectifs de toute la comm internationale dans le domaine funeste des armements nucléaires et à ses p dans la recherche spatiale, puisse jouir du droit à la vie, à la liberté, i paix, à la prospérité et au bonheur. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons de manière tangible les louables objectifs et principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, objet de toutes nos préoccupations, les n pratique dans les relations internationales d'aujourd'hui, en tenant compte nouvelles valeurs qui sont apparues ces 40 dernières années, mais également notre interdépendance et des dangers qui nous sont communs. C'est ce qu'a récemment Mikhaïl Gorbatchev dans son article sur les réalités et garanties monde sûr. Nous pensons qu'un système international de paix et de sécurité cette nature offre la possibilité de mettre en vigueur certains des objecti fondamentaux de la politique étrangère de la Pologne.

Dans la région la plus proche de la Pologne, à savoir l'Europe, le gra problème de la sécurité passe par l'élimination des possibilités d'attaques surprises. On ne pourra plus longtemps se promener sur la poudrière européen allumette allumée à la main car, tôt ou tard, il y aura une explosion dont : conséquences sur le monde entier sont incalculables.

Les relations politiques, économiques et culturelles en Europe, notamm celles relatives au processus de la Conférence sur la sécurité et la coopéra Europe (CSCE), ne justifient pas un niveau aussi élevé d'armement et de prépa militaires. A proximité immédiate de l'Europe centrale, terre de ma patrie, stocks d'armements ont été amassés qui dépassent de loin les besoins en mati défense des pays qui s'y trouvent. C'est non sans préoccupation et anxiété nous nous interrogeons sur l'avenir de la sécurité européenne après l'élimin des missiles de portée intermédiaire et de portée plus courte. Est-ce que c vraiment un point de départ pour un véritable désarmement, la détente et l'établissement d'une confiance durable ou bien est-ce que cela aboutira, au contraire, à l'augmentation des stocks d'armements classiques et d'armes nuc tactiques? Nous sommes intimement convaincus que les conditions sont réunie:

M. Orzechowski (Pologne)

que les Etats européens bénéficient d'une sécurité plus grande tout en diminuant considérablement le niveau de leur potentiel militaire. Cette conviction est parfaitement illustrée par le plan Jaruzelski, qui propose notamment le retrait et la réduction progressifs, d'un commun accord, de certains types et certaines quantités d'armes nucléaires ou classiques bien déterminés, ainsi qu'un accord sur l'élimination des disproportions et déséquilibres concernant différents types d'armes et de forces armées, parallèlement à des possibilités de réduction dans des domaines où l'une des parties bénéficie d'une supériorité. Ces mesures devraient aller de pair, comme il convient, avec une confiance à long terme et des mesures propres à rétablir la sécurité et un mécanisme de vérification d'ensemble. Le plan propose également des modifications des doctrines militaires telles que chacun pourrait reconnaître la doctrine de l'autre comme étant strictement défensive. Les mesures prises dans le cadre du plan reposeraient sur le principe de l'égalité des droits, de la réciprocité, de la sécurité égale de toutes les parties, au détriment de la sécurité d'aucun Etat.

Des garanties adéquates données par les puissances nucléaires pourraient être l'une des conditions de l'efficacité des mesures envisagées dans le plan ainsi que de la sécurité des Etats de la région et du respect de leur statut telles que prévus dans l'accord.

Le plan polonais est ouvert par nature. Il offre véritablement aux partenaires la possibilité de choisir et d'arrêter en commun les moyens de le mettre en oeuvre et de prendre en considération les suggestions et propositions de tous les Etats intéressés. C'est l'illustration du concept selon lequel on parviendra à une sécurité commune grâce à la coopération entre les Etats. Nous appuyons également les propositions de la Tchécoslovaquie et de la République fédérale d'Allemagne sur la création d'un corridor exempt d'armes nucléaires et d'une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale.

Nous notons avec satisfaction que l'Institut des Nations Unies pour la recherche en matière de désarmement (UNIDIR) a parachevé son étude sur les effets divers de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, qui était le but de l'initiative polonaise présentée à la quarantième session de l'Assemblée générale.

Le sentiment de sécurité est profondément enraciné dans l'esprit de l'homme; il découle des motivations les plus profondes et de l'aspiration à la paix, valeur suprême de l'humanité. C'est de ce point de vue que nous posons le problème du troisième réexamen de l'application de la Déclaration sur la préparation des

M. Orzechowski (Pologne)

sociétés à vivre dans la paix, adoptée à l'initiative de la Pologne, examen auquel nous procédons périodiquement. A notre avis, la Déclaration joue bien son rôle. Ceci a été confirmé notamment par la célébration de l'Année internationale de la paix et par les innombrables demandes en faveur de mesures de désarmement réelles qui ont été alors exprimées avec une force sans précédent. De façon claire et nette, l'opinion publique mondiale a confirmé la détermination des nations d'assurer la paix et sa volonté d'agir pour la renforcer. De l'avis du Gouvernement polonais, les dispositions de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix pourraient avoir beaucoup plus de poids si leur application n'était pas entièrement facultative. C'est pourquoi nous suggérons que l'Assemblée générale examine la nécessité et la possibilité de rehausser le statut international de cet important document.

Si on accordait, dans le cadre du système des Nations Unies, une plus grande priorité à la solution des problèmes sociaux critiques de l'humanité qui sont la source de nombreuses tensions internationales, ce serait un pas dans la bonne direction, à savoir l'avènement d'un monde plus sûr. La Conférence des ministres européens chargés des affaires sociales, qui s'est tenue à Varsovie en avril dernier, répondait précisément à ce but. Le respect des droits de l'homme est un élément indissociable du système de sécurité internationale.

Nous nous félicitons que la communauté internationale évalue de mieux en mieux la nécessité d'humaniser les relations internationales. Conforme aux idéaux de la Charte de l'ONU, cette position devrait amener à concevoir le monde comme une entité unique dont le développement est déterminé par les intérêts de l'humanité et la démocratisation des relations internationales.

La mise en oeuvre de cette conception humaniste va de pair, outre le désarmement et une large coopération internationale, avec les droits de l'homme. Dans le cadre du système des Nations Unies et à l'échelle régionale, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), nous avons établi une base commune pour y parvenir. La Convention internationale sur les droits civils et politiques, la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels et d'autres documents pertinents le prouvent. Nous sommes favorables à ce que tous les Etats les appliquent pleinement, en faisant preuve d'imagination. Cependant, il ne faut pas les envisager de manière sélective. Dans l'effort global pour renforcer les droits de l'homme, il faudrait consacrer une plus grande attention aux droits sociaux et économiques ainsi qu'à

M. Orzechowski (Pologne)

l'accès à la culture, à l'éducation et aux soins médicaux. Nous sommes également en faveur d'une plus grande intégration des droits de l'homme dans le développement social.

La Pologne est favorable à une coopération internationale dans des secteurs spécifiques et à des discussions sérieuses dans le domaine des droits de l'homme. C'est ainsi que nous avons par exemple appuyé la proposition de convoquer à Moscou une conférence largement représentative sur la coopération humanitaire entre les Etats participant au processus de sécurité en Europe.

Nous avons accumulé de nombreuses expériences positives que nous sommes prêts à partager. Nous n'hésitons pas à prendre en compte l'expérience des autres pour peu qu'elle soit compatible avec les valeurs que nous reconnaissons tous, nos traditions nationales et nos besoins. Nous avons l'intention d'aller plus loin dans le renforcement des droits de l'homme, la réconciliation nationale, le renouveau, une démocratisation encore plus grande des relations sociales et le développement du pluralisme socialiste.

M. Orzechowski (Pologne)

Conscients du rôle de la famille dans la vie sociale des nations et des Etats, nous avons présenté à la Commission du développement social un projet de résolution sur la proclamation par les Nations Unies d'une Année internationale de la famille. Nous pensons que cette année pourrait être proclamée au début des années 90. Nous croyons que le renforcement de la famille qui est la "cellule sociale de base et l'environnement naturel de la croissance et du bien-être de ses membres" est une contribution concrète à la définition de valeurs communes dans l'intérêt des générations actuelle et future.

Nous sommes convaincus que notre initiative, qui a pour coauteurs l'Autriche, le Canada, la Mongolie, le Portugal, la République fédérale d'Allemagne et l'Ukraine et qui jouit de l'appui de nombreux autres Etats, recevra une approbation unanime à la présente session de l'Assemblée générale.

Le système global de paix et de sécurité internationales proposé par les Etats socialistes signifie également que l'on accorderait davantage d'attention à la croissance économique. Cette situation, à savoir que certaines nations luttent quasiment pour leur survie alors que d'autres ne savent que faire de leurs excédents de biens, ne saurait être tolérée plus longtemps.

A l'heure actuelle, il y a une croissance considérable de l'interdépendance économique internationale et l'instauration d'un système de sécurité économique international devient une gageure fondamentale. Tous les efforts des Nations Unies doivent viser à garantir à tous les Etats un développement décent et équitable. C'est une nécessité urgente.

Les pays les plus développés ne peuvent plus, dans les échanges économiques internationaux, traiter leurs partenaires plus faibles avec condescendance. Ces derniers sont aujourd'hui indispensables, et ils le seront demain davantage encore, au processus de développement des pays les plus développés. Il ne faut pas que les intérêts limités et les avantages à court terme des pays développés fassent oublier les intérêts plus généraux et plus fondamentaux de l'interdépendance croissante de tous les pays.

La Pologne a toujours appuyé l'instauration de la confiance dans les relations économiques internationales, mettant en oeuvre le concept de sécurité économique internationale et une coopération internationale stable, sans restrictions ni limitations. Nous sommes prêts à coopérer avec tous ceux qui veulent travailler avec nous sur la base de l'égalité et de l'équité, ce qui signifie s'abstenir de faire la morale aux autres et d'imposer ses propres solutions. Les tentatives visant à faire de l'économie de marché capitaliste la panacée pour résoudre toutes

M. Orzechowski (Pologne)

les difficultés et tous les problèmes du monde contemporain sont naïves et contraires aux intérêts de la coopération internationale. Chaque nation a le droit de choisir sa propre voie de développement, qui correspond à ses intérêts et à son processus historique. L'esprit d'entreprise et le marché libre ne sont pas l'invention de l'économie capitaliste.

La sécurité économique aujourd'hui est liée à l'endettement international. Celui-ci est devenu une question mondiale. Les crédits reçus, au lieu de renforcer le développement des pays débiteurs, le gênent souvent. Tout aussi fréquemment, ils deviennent des instruments de pressions politiques à l'encontre des Etats qui, pour de nombreuses raisons, ne peuvent pas rembourser leur dette. Ce phénomène ne se limite pas aux seuls pays en développement. Actuellement, dans ce monde étroitement interdépendant, l'endettement affecte non seulement les intérêts des pays débiteurs mais également ceux des pays créanciers. Ces derniers, dans leur propre intérêt, devraient appuyer les efforts de restructuration des pays débiteurs et abaisser le coût du service de la dette. Nous avons attiré l'attention sur cette situation, notamment en proposant à la quarantième session de l'Assemblée générale la création d'un centre international de recherche sur la dette et sur le développement sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies. Afin de faciliter cette réalisation, nous avons créé, à la fin de 1986 à Cracovie, un centre national consacré à l'étude de ces problèmes. J'espère que ce centre se verra rapidement associé aux programmes réalisés dans le cadre du système des Nations Unies.

La Pologne participe également activement aux efforts internationaux visant à augmenter les ressources consacrées au développement. Comme l'immense majorité des Etats, nous croyons que les moyens gaspillés aujourd'hui en armements devraient être l'une des sources principales du développement. La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est tenue en septembre dernier, a confirmé l'existence d'un lien indissociable entre le désarmement et le développement. Nous estimons que le désarmement est une condition préalable au développement. La réallocation des ressources ainsi libérées par les réductions des armements ne devrait pas être faite de façon automatique mais en tenant compte du niveau et des besoins de développement interne des Etats qui réduisent leurs dépenses militaires et encouragent la coopération avec les pays en développement.

M. Orzechowski (Pologne)

L'édification d'un monde meilleur et plus sûr ne sera possible que si l'on met fin à la dégradation de l'environnement naturel de l'homme. La Pologne attache une grande importance aux questions écologiques. Nous cherchons à développer la coopération internationale dans ce domaine. Nous avons attentivement pris connaissance du rapport fort précieux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dirigée par le Premier Ministre de la Norvège, Mme Gro Harlem Brundtland. Nous espérons, comme le préconisaient les propositions de la Pologne présentées à la quarantième session de l'Assemblée générale, qu'il y aura un accroissement des échanges en matière de techniques de protection écologique. La résolution adoptée à la Conférence du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi prouve un certain progrès dans ce domaine. Nous espérons que la présente session de l'Assemblée générale prendra également des décisions constructives dans ce sens.

La Pologne appuie les efforts en vue d'éliminer les menaces à la sécurité de Etats et de l'individu que représente le terrorisme international. Nous sommes prêts à participer à l'élaboration de mesures internationales efficaces contre ce phénomène dangereux. Cependant, ces efforts ne sauraient faire abstraction de la lutte de libération nationale légitime à l'origine de laquelle se trouve le droit inaliénable des peuples à l'autodétermination.

Dans la mesure de nos possibilités, nous cherchons également à lutter contre les maladies mortelles d'aujourd'hui et à trouver des moyens plus efficaces de limiter l'abus de drogues et d'empêcher l'épidémie de SIDA.

J'ai simplement mentionné les aspects les plus critiques dans l'édification d'un monde plus sûr et meilleur.

La Pologne a cependant souligné à de nombreuses reprises qu'il ne saurait y avoir de monde sûr sans règlement pacifique des conflits régionaux; au Moyen-Orient, sans la restitution des territoires occupés et le respect du droit de tous les peuples à l'autodétermination; en Afrique du Sud, sans l'élimination de l'apartheid et la réalisation du droit du peuple de la Namibie à l'autodétermination; en Afghanistan et au Kampuchea, sans la mise en oeuvre de la politique de réconciliation nationale et sans dialogue avec les Etats concernés; en Amérique centrale, sans le respect de l'initiative des Etats de la région; en Europe, sans un règlement du problème chypriote; sur la péninsule Coréenne, sans la réunification pacifique du peuple de Corée, conformément aux propositions de la République démocratique populaire de Corée. Le monde ne sera pas sûr tant que se

M. Orzechowski (Pologne)

poursuivront les hostilités entre l'Iran et l'Iraq et que l'on n'aura pas résolu le contentieux entre ces deux Etats sur la base de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Tous les Etats devraient s'abstenir d'adopter des mesures unilatérales et appuyer résolument le Conseil de sécurité et le Secrétaire général des Nations Unies. Comme dans le passé, nous sommes prêts à prendre part aux mesures pratiques visant à rétablir la paix dans des régions névralgiques du monde.

Fidèle aux fondements de sa politique et aux principes de la Charte des Nations Unies, la Pologne veut promouvoir ses relations avec tous les Etats, sur la base des principes d'égalité, de non-ingérence dans les affaires internes et de l'intérêt réciproque.

C'est avec satisfaction que nous constatons l'accélération des changements positifs dans les relations américano-polonaises.

M. Orzechowski (Pologne)

La reprise du dialogue politique à un niveau plus élevé et la levée des restrictions américaines ont ouvert la voie à une normalisation et à une amélioration des relations bilatérales.

Nous avons fait ensemble beaucoup de chemin, allant des situations critiques aux actions communes constructives, pour rétablir graduellement les relations normales sur la base de fondements durables et de principes universellement reconnus, dans l'intérêt de nos nations, de la paix et de la coopération internationale.

La mise au point de ce processus appelle de nouveaux efforts pour surmonter les difficultés et obstacles qui existent encore. Nous souhaitons que les relations entre la Pologne et les Etats-Unis soient normales et sérieuses, sur la base de la coexistence pacifique et de la riche tradition qui lie nos deux peuples. Nous sommes prêts à adopter de nouvelles mesures constructives concertées pour favoriser les relations politiques, la coopération économique et financière équitable, ainsi que les échanges culturels, scientifiques et techniques.

Nous sommes prêts également à encourager les contacts mutuellement bénéfiques avec d'autres Etats occidentaux. Nous croyons que des progrès sensibles dans la normalisation des relations entre la Pologne et la République fédérale d'Allemagne, sur la base du Traité de 1970, ne contribueraient pas seulement au renforcement des tendances positives en Europe. Nous avons pris dûment note de la déclaration du Ministre Hans Dietrich-Gensher sur la "qualité spéciale" des relations avec la Pologne.

Tous les problèmes que j'ai abordés se prêtent à une solution par le strict respect des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Pour atteindre cet objectif, il faut absolument renforcer l'Organisation. Nous devons accroître son efficacité, particulièrement dans les domaines clefs de la consolidation de la paix, de la sécurité internationale, du contrôle des armements, du désarmement et du développement. Nous apprécions les efforts que font l'Organisation et son Secrétaire général pour diminuer les tensions et mettre fin aux conflits régionaux.

Les efforts déployés, notamment par la Commission du droit international, pour la codification et l'élaboration progressive du droit international représentent une importante contribution au renforcement du rôle des Nations Unies dans le monde.

M. Orzechowski (Pologne)

En terminant, c'est avec une profonde satisfaction que je salue le Président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, l'éminent représentant de la République démocratique allemande, pays socialiste fraternel, avec lequel la Pologne a des relations d'amitié et de coopération, ainsi que des liens solides et inaltérables de paix.

En même temps, je voudrais présenter au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, l'assurance de notre respect et de notre appui indéfectibles.

La Pologne croit fermement que les Nations Unies représentent la meilleure instance où traduire les paroles en actes dans les relations entre Etats pour le règlement pacifique des conflits que connaît aujourd'hui le monde. Nous étions tout aussi convaincus de la validité de cette déclaration lorsque nous nous sommes associés aux fondateurs de l'Organisation. La preuve en est dans la politique étrangère de la Pologne, pleinement conforme aux buts et principes des Nations Unies qui ont été consacrés, entre autres, dans le Plan Jaruzelski, comme je l'ai expliqué aujourd'hui à l'Assemblée générale.

Nous sommes profondément convaincus que la nature constructive et exhaustive du présent débat contribuera au renforcement du rôle et de l'importance des Nations Unies dans la recherche d'un monde meilleur, plus sûr et pacifique.

M. KEITA (République du Mali) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation du Mali, m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'ai plaisir à saluer en vous, au-delà de l'homme d'Etat, le représentant distingué d'un pays avec lequel le Mali entretient d'excellentes relations de coopération. Votre longue et riche expérience laisse augurer d'un réel succès de nos délibérations.

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, le Ministre Humayun Rasheed Choudhury, qui, grâce à sa compétence et à son dévouement, a su présider avec tant d'efficacité les travaux de la quarante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Permettez-moi de rendre un hommage bien mérité au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dont la reconduction à la tête de notre organisation montre à quel point la communauté internationale le tient en haute estime.

M. Keita (

L'Article premier de la Charte des Nations Unies énonce les buts de notre organisation. Il s'agit notamment de la paix et de la sécurité internationale, la coopération internationale, du développement et du respect des droits de l'homme. Bien que l'interdépendance de ces buts ait toujours été affirmée, un accent particulier a été mis au cours des 20 dernières années sur la priorité à accorder aux programmes de développement. Ainsi est-on passé, à juste titre, de l'élaboration des normes à la mise en oeuvre des procédures et organes. Le développement est devenu partie intégrante de tous les programmes pertinents du système des Nations Unies.

Pourtant, malgré la capacité des Nations Unies de gérer la coopération multilatérale pour le développement, le monde, et singulièrement celui en développement, est marqué, depuis plus d'une décennie, par une détérioration continue des positions économiques. Cette détérioration de l'économie mondiale dont beaucoup d'orateurs ont parlé, parfois de façon pathétique, est aujourd'hui des plus intolérables pour les pays en développement.

L'actuel système de l'économie mondiale embrasse tout à la fois l'ordre de relations entre les Etats et les ordres intérieurs de ceux-ci. La division du système économique entre pays industrialisés et pays en développement ne devrait fonder ni déséquilibre structurel ni exploitation.

En effet, alors que les pays développés enregistrent des taux de croissance positifs, les économies des pays en développement, à quelques rares exceptions près, continuent de stagner ou de régresser.

Les effets conjugués de la chute continue des prix des matières premières à l'exportation, de la hausse continue des prix des produits d'importation, de l'augmentation et de l'instabilité des taux d'intérêt mondiaux, des fluctuations excessives et imprévisibles des taux de change des monnaies, du déclin de l'aide au développement, ont conduit à la détérioration de la situation économique des pays en développement et, particulièrement, des pays les moins avancés.

M. Keita (Mali)

Alors que l'exportation pour bien des pays garantissait le remboursement de la dette extérieure, les créanciers adoptaient des mesures protectionnistes et d'autres pratiques discriminatoires à effets comparables à l'encontre des exportations des pays en développement. Ces facteurs ont joué à la fois contre le processus de croissance de l'économie mondiale, en général, et de l'économie des pays en développement, en particulier.

Pour rembourser leurs dettes extérieures, ces pays sont condamnés à transférer à l'extérieur, dans une mesure toujours plus grande, des ressources qui devraient être disponibles pour le développement. Ne disposant pas toujours de ces ressources et pour honorer leurs échéances, ils se voient contraints de solliciter de nouveaux prêts, s'engageant ainsi dans un engrenage dont il est difficile de prévoir l'issue et qui, en tout cas, ne les aide pas à retrouver leur solvabilité.

Il faut cependant reconnaître que la majorité de ces pays ont fait d'énormes efforts dans le sens de diverses adaptations structurelles de l'économie. Les rééchelonnements continuels, l'adoption de mesures d'austérité et les ajustements essentiellement restrictifs n'ont pu freiner ou alléger la charge de la dette extérieure.

En dépit des lourds sacrifices consentis, les résultats escomptés n'ont pas été tous réalisés. Dans bien des cas, la situation malheureusement s'est détériorée.

Il est temps que les parties en cause examinent toutes les implications de la dette extérieure des pays en développement afin de parvenir à des solutions plus justes et humainement acceptables.

L'approche consisterait à engager un véritable dialogue et des consultations efficaces entre débiteurs et créanciers sur une base de responsabilités partagées et dans le cadre d'une stratégie orientée vers la croissance et le développement. Il est temps que les créanciers comprennent que le renforcement des économies nationales, l'amélioration des positions de négociation collectives et le redressement des déséquilibres fondamentaux de tous genres sont indispensables à la sécurité, aussi bien économique que politique. C'est à ces conditions que l'avènement de cette société juste et démocratique qu'appelle de tous ses vœux l'Organisation des Nations Unies, deviendra une réalité.

Le Mali, quant à lui, souscrit volontiers à l'idée d'inviter la communauté internationale à se pencher aussi rapidement que possible sur la série d'initiatives prises par l'Organisation de l'unité africaine, le Mouvement des pays

M. Keita (Mali)

non alignés et le Groupe des 77 afin d'apporter une solution équitable à la crise de l'endettement et au déséquilibre du système économique international.

Il réaffirme son engagement vis-à-vis de la Déclaration et du Programme d'action sur l'établissement du nouvel ordre économique international; de la Charte des droits économiques et des devoirs des Etats; du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique; des propositions tendant à relancer le dialogue Nord-Sud, incluant les négociations globales, le programme des mesures immédiates et enfin, la convocation d'une conférence sur la monnaie et les finances.

La nécessité s'impose de relancer les négociations globales momentanément gelées, en vue d'aboutir à un consensus sur l'établissement d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable et qui mettra fin aux nombreux dérèglements actuels.

Aujourd'hui, le dialogue Nord-Sud, aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement, est un impératif incontournable. A cet égard, les résultats obtenus lors de la septième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement autorisent bien des espoirs, à condition que les conclusions et recommandations soient suivies de mesures concrètes d'exécution.

Les graves préoccupations économiques ne nous font pas oublier les perturbations non moins inquiétantes de la situation politique internationale.

Au nombre des toutes premières préoccupations est l'apartheid, cette pratique ignoble, qualifiée, à juste titre, de crime contre l'humanité.

Les racistes de Pretoria ont déjà donné la preuve à la communauté internationale qu'ils sont les ennemis de la paix, tant en Afrique du Sud que dans la région. Alors que les événements qui se déroulent dans le monde montrent qu'il est temps de faire droit aux aspirations légitimes de la majorité noire, la minorité raciste de Pretoria s'entête toujours à perpétuer le régime odieux de l'apartheid.

En Namibie comme en Afrique du Sud, sont quotidiennement arrêtées, torturées et tuées, des personnes dont le seul crime est d'avoir manifesté pacifiquement contre les lois sur les laissez-passer, le déplacement forcé vers les bantoustans et les arrestations arbitraires.

Il y a presque 10 ans, lorsque le Conseil de sécurité adoptait la résolution 435 (1978), le monde s'était accordé à reconnaître que le processus de l'indépendance de la Namibie était entré dans sa phase concrète et plus d'un observateur pensait à bon droit que la Namibie n'allait pas tarder à recouvrer son

M. Keita (Mali)

indépendance. Malheureusement les tenants de l'apartheid s'obstinent à lier l'indépendance de la Namibie à des questions étrangères à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Le Mali est solidaire de la lutte héroïque des mouvements de libération en Afrique du Sud. Il soutient également la lutte du peuple namibien sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), son seul et légitime représentant. C'est ainsi qu'il s'est toujours prononcé en faveur de l'imposition de sanctions économiques obligatoires contre l'Afrique du Sud et pour l'application immédiate et sans condition de la résolution 435 (1977) du Conseil de sécurité.

Ces positions, mon pays les puise dans sa conviction que la paix et l'harmonie ne pourront régner en Afrique australe qu'avec l'abolition de l'apartheid et l'accession de la Namibie à l'indépendance. C'est au nom de cette même paix, c'est au nom de cette même harmonie que mon pays encourage les démarches en cours visant à apporter des solutions appropriées aux tensions et aux conflits qui agitent la région africaine, au Tchad et au Sahara occidental.

La communauté internationale, en aidant au dénouement heureux de ces différentes crises, rendrait un immense service aux peuples de ces régions et à l'Afrique tout entière.

Au Moyen-Orient, le Mali s'inquiète du sort tragique des Palestiniens et de la situation au Liban.

L'on ne cessera jamais de répéter que la question palestinienne est au centre du problème du Moyen-Orient et qu'il ne pourra jamais régner de paix dans cette région tant qu'on n'aura pas apporté à la question une réponse juste et durable.

C'est partant de ce constat, que la communauté internationale préconise la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Malheureusement, l'on s'oppose à la convocation de cette conférence parce que l'on désire régler le problème palestinien en dehors du peuple palestinien et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul et légitime représentant.

Tout près de la Palestine occupée et du Liban déchiré, les peuples frères d'Iran et d'Iraq s'entretuent. Le Mali profondément préoccupé par cette guerre fratricide réitère son appel afin que soit mis fin à ce douloureux conflit. Ma délégation salue la récente mission de paix du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Javier Pérez de Cuéllar, dans la région. Nous l'encourageons à persévérer dans ses efforts.

M. Keita (Mali)

De même, le dialogue doit triompher des armes et la guerre céder le pas à la paix en Afghanistan et au Kampuchea.

S'agissant de la péninsule Coréenne, le Mali a, en maintes occasions, exprimé sa position sur cette question et soutient la réunification pacifique et indépendante de la nation coréenne.

Le Mali est de même opposé à toute partition de l'île de Chypre. Voilà pourquoi mon gouvernement est favorable aux initiatives visant à sauvegarder l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays.

Attaché au retour de la paix en Amérique centrale, le Mali se félicite de l'Accord de paix conclu le 7 août 1987, à Guatemala City. Il encourage par ailleurs le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui à poursuivre leurs efforts visant à instaurer la paix et la coopération dans cette région.

Les peuples de nos Etats veulent vivre dans un monde où la paix serait durablement garantie par un désarmement réel. Pour ce faire, il faudra se convaincre de la nécessité impérieuse de la limitation des systèmes de défense et de la prolifération géographique des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Mon pays se réjouit de la tenue de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement et des perspectives de la poursuite du dialogue entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des républiques socialistes soviétiques. L'approche graduelle des questions contribuera à la création d'un climat de confiance réciproque, nécessaire à la recherche de solutions appropriées. L'enjeu est vital pour l'humanité puisqu'il s'agit de sa survie.

M. Keita (Mali)

Ma délégation a accueilli avec satisfaction l'année dernière toutes les recommandations visant à accroître l'efficacité de notre organisation. Tout en les approuvant, elle tient à souligner que les critères de choix des mesures à mettre en oeuvre doivent tenir compte de l'universalité de notre organisation et de ses objectifs que ne sauraient s'identifier à ceux d'une entreprise commerciale.

Dans le contexte présent, marqué par la violence et la dégradation constante et inquiétante des rapports internationaux, il est nécessaire de réaffirmer que notre organisation reste un instrument irremplaçable pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Qu'il s'agisse de la sécurité collective, du dialogue entre pays nantis et pays pauvres, de la paix et du désarmement, de la crise économique internationale, notre organisation a servi de structure adéquate de concertation au sein de laquelle des réponses ont été données à de nombreuses interrogations.

Enfin, le paysage international au plan économique et au plan politique continue à susciter de graves préoccupations. Cependant, tous les jours l'homme continue à donner la preuve de sa capacité d'action sur son environnement. Peut-être conviendrait-il, à côté du prodigieux développement scientifique et technique, que l'homme s'attèle à réaliser un autre développement, ce développement, c'est le développement culturel. Ce développement n'est pas à confondre avec le développement du savoir, avec le développement du savoir-faire. Il s'agit du développement du savoir être, pour que les hommes puissent s'accepter les uns les autres au-delà de leurs différences et pour que l'élan de générosité, de solidarité, de tolérance et de liberté anime tous les hommes, les inspire dans la vie de tous les jours.

En tous cas, notre organisation, de par sa vocation peut jouer un grand rôle dans ce développement culturel. Qu'elle trouve ici l'expression de la foi et de l'attachement de mon pays à ses idéaux de paix, de sécurité, de démocratie, d'égalité et de liberté.

M. AL-KHALIFA (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations les plus sincères de la délégation de l'Etat du Bahreïn à l'occasion de votre accession à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je voudrais vous assurer de la totale coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre mission.

Je souhaite également saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Humayun Rasheed Choudhury, pour la compétence et la prudence dont il a fait preuve dans la direction des travaux de la quarante-et-unième session et pour les grands efforts qu'il a consentis pour permettre son succès.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance la plus profonde au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts inlassables tendant à renforcer le rôle et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans l'exercice de ses responsabilités internationales et ce pour le bien de la communauté internationale et pour les causes de la paix et de la liberté.

Cette année, l'Assemblée générale des Nations Unies se réunit alors que des menaces de guerre pèsent sur plusieurs régions du monde et que des problèmes politiques, sociaux et économiques, ne font qu'empirer de jour en jour. Face à de telles situations, notre seule consolation pourrait bien être notre foi dans cette volonté de l'homme de s'adapter à la réalité et en sa persévérance face à l'épreuve, dans l'espoir de surmonter ses difficultés et ses problèmes. C'est bien en réponse à cette volonté de l'homme, que les Nations Unies ont été créées, afin de rechercher des solutions aux problèmes, de faire face au défi, afin d'épargner au monde le fléau de la guerre et les périls de crises économiques chroniques.

Aujourd'hui le monde est en proie aux tensions et vit avec le spectre de la guerre. Le désordre qui règne dans les relations internationales est devenu une caractéristique de notre époque et un phénomène dangereux qui menace l'avenir des générations futures. Bien que la Charte des Nations Unies déclare que son objectif fondamental est de : "préserver les générations futures du fléau de la guerre, de pratiquer la tolérance, de vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage", l'aggression et l'hégémonie dominent toujours dans le monde contemporain, aggravant encore davantage la situation au fil des ans.

La paix et le développement étant les principales préoccupations de notre monde, on ne peut qu'éprouver un sentiment de désenchantement en constatant qu'année après année, les mêmes problèmes internationaux, restent inscrits à

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

L'ordre du jour de notre organisation sans qu'aucun progrès concret n'ait été fait vers leurs résolutions, et cela en dépit du fait que la majorité de la communauté internationale reconnaît le danger qu'ils présentent pour la stabilité et la sécurité de l'humanité. Ainsi, cette année, comme les années précédentes, nous nous réunissons pour examiner les problèmes politiques et économiques qui nous sont communs, animés que nous sommes par l'espoir et la détermination de régler ces problèmes et pour que soient instaurées des relations internationales fondées sur la justice et l'équité. J'ai le sentiment que nos débats et échanges de points de vue seront à la hauteur de nos responsabilités et conformes aux engagements que nous avons pris, en vertu de la Charte des Nations Unies.

Un motif d'optimisme et de satisfaction nous est offert par l'amélioration marquée dans les relations entre les deux superpuissances. Cela, sans aucun doute, crée un meilleur climat international, propice à promouvoir la confiance et à jeter des ponts entre l'Est et l'Ouest, notamment en ce qui concerne l'élimination des missiles à moyenne portée et leurs ogives nucléaires. Cela devrait conduire à des solutions aux principaux problèmes internationaux qui menacent la paix et la sécurité dans le monde et permettre la réduction des tensions militaires et apaiser les crises politiques de diverses régions du monde.

Le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a fourni une excellente occasion pour débattre des réalisations enregistrées par l'Organisation mondiale depuis sa création en 1945, de ses succès dans le règlement de certains problèmes politiques importants et des efforts considérables déployés dans divers domaines de la coopération économique, sociale et culturelle.

L'occasion nous a été donnée de confirmer le rôle naturel de l'Organisation en tant qu'enceinte internationale vouée au dialogue et à la consultation entre les Etats et aux règlements pacifiques de leurs différends. Le système des Nations Unies et les organisations internationales spécialisées ont également joué un rôle éminent dans les domaines de la décolonisation, des droits de l'homme, du développement, de la condition des femmes, de la santé, de l'éducation, des soins maternels et infantiles, du problème des réfugiés, de la population, de l'environnement, en plus de nombreux autres domaines de la coopération économique, sociale et culturelle, trop nombreux pour qu'on les cite ici tous.

Des transformations économiques et politiques profondes sont intervenues depuis la création des Nations Unies. Dans les années 60, le processus de décolonisation a conduit à accroître le nombre des Etats nouvellement indépendants,

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

qui ont rejoint les autres Membres de l'Organisation en modifiant de ce fait la composition de celle-ci et le rapport des forces en son sein. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies, qui auparavant était contrôlée par un nombre limité d'Etats, est devenue un système plus démocratique, dans lequel le Mouvement des pays non alignés a commencé à jouer un rôle éminent. Les années 70 ont également été marquées par des transformations dans les domaines politique et économique. Les délibérations sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international ont acquis des dimensions politiques et économiques inconnues jusqu'alors à l'Organisation des Nations Unies, notamment après l'émergence de l'interdépendance en tant que réalité nouvelle et après les résultats positifs dans le domaine de la coopération multilatérale dont nous faisons chaque jour l'expérience.

Certains pensent peut-être que l'Organisation des Nations Unies, dans son état actuel, ne s'acquitte pas du rôle qui lui est confié par la Charte, notamment dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, l'objectivité nous oblige à dire qu'aucun jugement en faveur ou en défaveur de l'Organisation, ne devrait être prononcé, jusqu'à ce qu'on ait procédé à un examen plus précis et moins abstrait de la situation, basé sur une évaluation des conditions dans lesquelles l'Organisation a été créée, sur la nature et les limites de l'autorité des pouvoirs qui lui ont été conférés, et en fonction des événements politiques et des circonstances internationales qui prévalaient alors.

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

Il est difficile de nier que, même si elle n'a pas été en mesure d'obtenir des résultats décisifs dans le règlement de certains problèmes importants du fait des circonstances inhérentes aux conflits internationaux, l'Organisation des Nations Unies est néanmoins parvenue à réduire les tensions et à mobiliser l'opinion publique mondiale grâce à la diplomatie collective qui, compte tenu de l'enchevêtrement des relations internationales, est la seule méthode capable de régler les différends par des moyens pacifiques.

Nous vivons dans un monde en évolution constante. Les progrès techniques se développent à une cadence qu'il est difficile de suivre. Aussi, en dépit des efforts inlassables faits par les Nations Unies pour se moderniser et mettre au point des méthodes qui répondent à ces métamorphoses internationales, il ne leur a pas toujours été possible de rester au diapason de ces nouvelles techniques. Il existe un fossé entre la cadence à laquelle le monde évolue et l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions à marcher de pair avec certains progrès scientifiques. Nous pensons donc que des efforts concertés faits dans le cadre de notre organisation internationale afin d'explorer, de toute urgence, les meilleurs moyens de s'adapter au monde d'aujourd'hui sont devenus une nécessité pressante. L'Organisation des Nations Unies est là pour rester. Nous devons lui apporter notre concours et l'aider à évoluer, comme elle doit le faire d'ailleurs, et à devenir un mécanisme apte à suivre les progrès techniques et scientifiques, de même qu'un instrument de développement économique et de maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde.

Nous parlons de l'Organisation des Nations Unies et des objectifs et principes nobles énoncés dans sa charte comme étant la base de conduite des Etats et du règlement pacifique des différends, conformément aux principes du droit international, alors que dans plusieurs régions du monde la sécurité internationale continue d'être menacée. La région du Golfe, en particulier, est victime depuis sept ans du fléau d'une guerre insensée, dont l'expansion pratiquement incontrôlable représente une menace de plus en plus grande. Depuis sept ans, la région du Golfe tout entière vit dans la tension et l'anxiété à cause de cette guerre qui se poursuit, qui a compromis très gravement sa sécurité et bouleversé la vie naguère paisible et tranquille qui était la sienne : tout d'abord du fait que les voies maritimes internationales sont menacées et ensuite du fait que les navires de commerce sont attaqués, les eaux du Golfe sont minées et la vie des peuples de la région est exposée à toutes sortes de dangers.

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

La liberté de navigation internationale est donc constamment menacée, et de nombreuses nations ont été conduites à entretenir une présence militaire considérable dans la région, qui laisse présager une évolution dangereuse de la situation. Qui plus est, le lancement de missiles effectué par l'Iran sur des régions résidentielles au sud du Koweït et l'atteinte aux rites religieux du pèlerinage dans la ville sainte de La Mecque par des pèlerins iraniens ont entraîné une escalade des tensions, qui pourrait aggraver encore la guerre et l'étendre. Le Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe a mis en garde contre les conséquences d'une telle guerre destructive et exprimé sa volonté de prendre toute initiative pacifique pour y mettre un terme. Le temps presse. Le compte à rebours a commencé, et la recherche d'une solution prompte et juste de cette guerre sanglante entre l'Iran et l'Iraq est maintenant devenue impérieuse.

Nous rappelons aujourd'hui ce que nous avons déjà dit à maintes reprises : les leçons de l'histoire et l'expérience nous enseignent que cette guerre ne sert les intérêts d'aucune des deux parties, pas plus que ceux des Etats de la région. Aussi, nous considérons que la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, qui précise que les bases d'un règlement global du conflit entre les deux parties reposent sur un cessez-le-feu et le retrait des troupes jusqu'aux frontières internationales, est une initiative d'une extrême importance qui émane de la conscience de la communauté internationale et exprime la préoccupation croissante que lui inspire cette guerre dangereuse.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la réponse positive de notre frère l'Iraq aux initiatives et appels régionaux et internationaux, par laquelle il a exprimé sa volonté d'appliquer les résolutions 583 (1986) et 598 (1987) du Conseil de sécurité. Nous lançons une fois encore un appel sincère à l'Iran afin qu'il respecte la volonté internationale et les efforts faits par le Secrétaire général des Nations Unies en appliquant, dans son intégralité, la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité appelant à la cessation de la guerre. Nous espérons que le Conseil de sécurité restera unanime en ce qui concerne l'application de cette résolution sans retard et imposera à la partie qui ne la respecte pas les sanctions prévues par la Charte des Nations Unies afin de mettre un terme final à ce conflit tragique.

La question de Palestine a deux dimensions fondamentales : celle du territoire et celle du peuple. Le territoire comme le peuple restent en butte aux desseins d'Israël et du sionisme mondial, qui forme une conspiration colonialiste

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

internationale visant la Palestine, le territoire et le peuple - une conspiration qu'Israël a utilisée, depuis 1948, pour livrer une série de guerres d'agression contre les territoires palestiniens et les territoires d'autres Etats arabes voisins.

La tragédie ainsi imposée au peuple palestinien est celle d'un peuple privé de sa patrie, chassé de ses foyers et forcé de vivre en exil, dans des conditions d'injustice, d'oppression, de persécution et d'expulsion, un peuple constamment en butte aux tentatives faites pour éliminer sa personnalité et son identité palestiniennes, profaner ses Lieux saints, confisquer ses propriétés, piller ses ressources naturelles et le priver de tous les moyens de vivre décentement. Pendant ce temps, Israël continue de mettre illégalement en place des colonies de peuplement sur la Rive occidentale, dans la bande de Gaza et sur les hauteurs du Golan.

En dépit des nombreuses résolutions successivement adoptées par le Conseil de sécurité à cet égard, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) - qui soulignent l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force armée et exigent clairement le retrait des forces d'invasion des territoires arabes occupés et le règlement du conflit arabo-israélien par des moyens pacifiques sous les auspices des Nations Unies -, Israël ne s'est pas conformé à la volonté internationale et poursuit son agression en occupant de nouveaux territoires arabes.

Israël a montré la même attitude arrogante, insolente et méprisante à l'égard des résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et par d'autres organisations internationales qui ont reconnu les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien au retour dans ses foyers, à l'autodétermination et à la création de son propre Etat sur le territoire qui est le sien, comme tous les autres peuples du monde.

Non seulement Israël a rejeté les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la question de Palestine, mais il a également fait fi de nombreuses résolutions des Nations Unies condamnant son agression contre le Liban. Il a refusé de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 501 (1982) et 508 (1982), qui appellent au retrait des forces israéliennes de tous les territoires libanais envahis en 1982. Israël continue d'occuper des portions de territoire tout le long de la frontière sud du Liban, sème la destruction et se livre à l'égard de la population innocente aux formes les plus odieuses d'injustice et de torture.

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

Je ne viens pas de donner ces précisions pour ouvrir le volumineux dossier sur la question de Palestine que détiennent les Nations Unies et que la plupart des Membres connaissent bien. Je veux simplement attirer l'attention sur la gravité de la situation actuelle au Moyen-Orient due à la poursuite par Israël de sa politique agressive et expansionniste, en dépit des résolutions adoptées par notre Organisation internationale. Toutefois, si les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale se révèlent insuffisantes pour convaincre Israël de renoncer à sa politique, la communauté internationale tout entière doit alors prendre une position claire et sans ambiguïté contre cette attitude de mépris et d'indifférence éhontée qu'il manifeste à l'égard de l'Organisation, de sa charte et de ses résolutions.

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

Soucieux de préserver la paix et la sécurité de la région, les Etats arabes ont, dans le Plan de Fès adopté en 1982, déclaré qu'ils étaient prêts à accepter le règlement pacifique du différend arabo-israélien conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Cette attitude constructive des Etats arabes n'a pas suscité de réaction positive de la part d'Israël qui n'a pas eu la moindre solution de rechange à proposer pour mettre fin à l'état de guerre, manquant ainsi à tous les usages et lois internationaux. Devant l'arrogance israélienne, nous pensons qu'il n'y a plus d'autre choix que d'appuyer la décision prise par l'Assemblée générale le 13 décembre 1983 aux termes de la résolution 38/58 C demandant la convocation, sous les auspices et le contrôle des Nations Unies, d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties en cause, dont l'Organisation de libération de la Palestine qui est le seul représentant légitime du peuple palestinien. La confiance et le respect qu'inspirent les Nations Unies en font la seule instance internationale apte à trouver une solution complète et juste au problème.

Notre position de principe sur la question de l'Afghanistan a déjà été précisée lors des sessions précédentes. Elle se fonde sur notre attachement aux principes consacrés dans la Charte, qui proscrivent le recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et rejettent toutes les formes d'intervention, armée ou autre, par n'importe quel Etat, dans les affaires intérieures des autres Etats. Nous sommes convaincus que seuls le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan et le respect du droit de peuple afghan de choisir librement, à l'abri de toutes pressions et ingérences étrangères, le système politique, social et économique auquel il aspire, permettront un règlement pacifique de cette question.

En Afrique du Sud, le régime de la minorité blanche persiste à imposer son odieux système d'apartheid et à recourir aux formes les plus variées de répression et de persécution à l'encontre de la majorité noire, lesquels constituent un crime contre l'humanité et une violation flagrante des droits de l'homme fondamentaux. Son occupation illégale de la Namibie représente un défi pour les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies. Qui plus est, ses attaques répétées contre ses voisins, ses actes d'agression ouverte contre la souveraineté d'Etats Membres de l'Organisation attestent bien du peu de cas que ce

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

régime fait des conventions et des principes internationaux. Face à ce défi et à ces pratiques inhumaines, la communauté internationale doit se montrer très ferme.

Les prétendues réformes récemment adoptées par le Gouvernement sud-africain qui, selon lui, devaient signifier la détente dans les relations raciales, n'ont pas le moins du monde amélioré la situation politique ou les conditions de vie de la majorité noire en Afrique du Sud. On peut donc dire que les mesures adoptées ces dernières années par le régime de Pretoria sont un échec puisqu'elles n'ont suscité de réformes véritables pour ce qui est de l'égalité des droits entre la majorité noire et la minorité blanche. Toutefois, la politique d'apartheid reste le ferment de l'idéologie politique du régime de Pretoria. Nous ne voyons pas d'issue à cette situation anormale et inhumaine tant que la majorité noire ne jouira pas pleinement de ses droits politiques. En ce qui concerne la Namibie, l'Etat de Bahreïn demeure convaincu que le plan des Nations Unies formulé dans les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité, constitue la seule base de règlement internationalement acceptable de la question.

En dépit de l'évolution rapide de la technique, des progrès scientifiques successifs dans divers domaines et de l'amélioration sensible de la production agricole, le fossé qui sépare les pays développés et les pays en développement continue à se creuser, tandis que le sous-développement et la pauvreté gagnent chaque jour du terrain dans le monde en développement. La récession économique a frappé le monde vers le milieu des années 70 et au début des années 80 a produit des effets désastreux sur la situation économique et sociale des pays en développement. La situation a encore empiré lorsque la reprise de l'économie enregistrée dans les pays développés ces dernières années n'a pas entraîné la relance de l'économie des pays en développement.

Cette détérioration de la situation économique mondiale exige que nous trouvions des solutions radicales aux problèmes de la crise et de la récession qui ont de graves répercussions sur les projets de développement économique et social des pays en développement et qui creusent davantage encore le fossé existant entre le niveau de vie des pays du Nord et des pays du Sud. Quant à la situation économique dans les pays les moins avancés, elle a pris des proportions catastrophiques du fait de la fragilité de l'économie de ces pays et de leur dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère qui les rendent très vulnérables à la moindre détérioration de l'économie mondiale. Nous estimons que les politiques

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

les mesures arrêtées lors de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour tenter de surmonter les problèmes de l'économie, méritent d'être étudiées avec soin car nul doute que si elles étaient appliquées, elles contribueraient à relancer le développement, la croissance économique et le commerce international.

Les dangers que le fardeau de la dette des pays en développement aujourd'hui évaluée à 1 000 milliards de dollars, fait peser sur le système monétaire international est un autre problème qui va s'aggravant du fait de la crise actuelle et du fléchissement des taux de croissance économique.

Les problèmes de la dette entre le Nord et le Sud pourraient à notre avis être surmontés grâce à l'intégration des pays en développement au système commercial international et au renforcement de leurs liens économiques et financiers. Il faut espérer que les organes compétents des Nations Unies, la CNUCED par exemple, joueront, en coopération avec les institutions spécialisées comme le Banque mondiale et le Fonds monétaire international, un rôle actif et positif en améliorant la situation économique internationale et en aidant les pays en développement pour créer un monde meilleur où règnent la prospérité et le bien-être.

Malheureusement, ni les grandes réalisations scientifiques et techniques, ni les énormes progrès dans le domaine des communications et des transports n'ont réussi à promouvoir la bonne intelligence entre les Etats. L'humanité n'a jamais été confrontée à plus grand danger. Aujourd'hui, la course mondiale aux armements menace l'humanité de destruction, mais elle pourrait aussi conduire à son extinction. Les énormes stocks d'armes nucléaires qui se trouvent dans les arsenaux des grandes puissances sont capables d'effacer en quelques secondes toute trace de vie sur la planète. Et c'est précisément ce qui donne toute leur importance aux Nations Unies dont le rôle est de trouver la formule la plus appropriée de coopération et de coexistence entre les pays du monde, sur la base de la confiance et de la sécurité mutuelles.

Au moment où nous approchons du XXI^e siècle, ne perdons pas de vue le fait que tous les peuples du monde sont les habitants d'une même planète et que notre avenir à tous, notre destinée commune, dépendent de la mesure dans laquelle nous saurons coopérer à la recherche d'une issue au présent incertain qui est le nôtre afin de d'assurer un futur plus radieux, plus optimiste.

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

Grâce aux buts humanistes et aux nobles principes de notre Organisation, celle-ci réunit aujourd'hui sous son toit tous les peuples du monde, quels que soient leurs systèmes politiques, économiques ou sociaux. Ma délégation espère par conséquent que la présente session prendra les décisions qui s'imposent pour surmonter les problèmes mondiaux qui, s'ils ne sont pas réglés grâce à une action collective concertée, pourraient bien avoir des conséquences catastrophiques pour l'humanité. Nous espérons également que les efforts des Nations Unies pour maintenir la paix, faire régner la justice et garantir la sécurité pour les nations du monde seront couronnés de succès et que les Etats Membres feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que les ressources humaines soient mises au service de l'humanité et non pas gaspillées dans la course aux armements ou dans la fabrication d'armes de destruction.

Une fois encore, je rappelle que mon pays, le Bahreïn, est prêt à coopérer pleinement avec les autres Etats Membres afin de réaliser pour nos peuples ces objectifs de liberté, de bien-être et de progrès auxquels nous aspirons tous afin de promouvoir les efforts internationaux visant l'instauration d'une paix complète, juste et durable, en harmonie avec les nobles objectifs et principes de la Charte; afin de renforcer la coopération internationale dans les domaines économique, social et culturel; et afin d'édifier un monde meilleur et plus sûr, voué à la prospérité, au progrès et au développement.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Pour aider les délégations à organiser leur programme de travail, je voudrais décrire aux membres de l'Assemblée le programme provisoire des séances plénières du mois d'octobre.

Comme décidé par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, le lundi 12 octobre sera consacré à la célébration, conformément au point 12, de l'Année internationale du logement pour les sans-abri.

Le jeudi 13 octobre, au matin, l'Assemblée générale passera au point 10 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation" et au point 13, intitulé "Rapport de la Cour internationale de Justice". Dans l'après-midi, elle entreprendra l'examen du point 24, intitulé "La situation au Kampuchea".

Le Président

Le jeudi 15 octobre, l'Assemblée examinera le point 22, intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique", le point 23, intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes", et le point 15 a), intitulé "Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité".

Conformément à une décision prise par l'Assemblée à sa 3e séance plénière, avant l'examen, en Deuxième Commission, de l'alinéa d) du point 82 relatif à l'environnement, le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement sera présenté en séance plénière le lundi, 19 octobre, au matin.

Ce même jour, l'Assemblée examinera le point 14, intitulé "Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique".

Le mardi 20 octobre, le point 126 b), intitulé "Convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale chargée de définir le terrorisme et de le différencier de la lutte que les peuples mènent pour leur libération nationale", sera présenté à la commission plénière dans la matinée avant d'être examiné par la Sixième Commission.

Dans l'après-midi de ce même jour, l'Assemblée passera à l'étude du point 15 b), intitulé "Election de 18 membres du Conseil économique et social". Elle entamera également l'examen de la question de la prévention et du contrôle du Syndrome immuno-déficitaire acquis (SIDA), sous le point 12, chapitre 6, section c, du "Rapport du Conseil économique et social" relatif à la coopération internationale et à la coordination à l'intérieur du système des Nations Unies.

Le mercredi 21 octobre, dans l'après-midi, l'Assemblée entamera l'examen du point 34, intitulé "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix".

Dans la matinée du lundi, 26 octobre, l'Assemblée passera au point 26, intitulé "Année internationale de la paix" et, dans l'après-midi, elle commencera l'examen du point 21, intitulé "Situation économique critique en Afrique : programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990".

Le mardi, 27 octobre, dans l'après-midi, l'Assemblée passera au point 20, intitulé "Retour ou restitution de biens culturels à leurs pays d'origine".

Le Président

Le mercredi 28 octobre, dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 25, intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine", le point 140, intitulé "Statut d'observateur pour la Banque africaine de développement auprès de l'Assemblée générale", le point 142, intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains, et le point 143, intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le système économique latino-américain".

L'après-midi de ce même jour, l'Assemblée va passer au point 16 b), "Election de 12 membres du Conseil mondial de l'alimentation" et point 16 c), "Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination".

Il est bien entendu que les rapports des commissions seront examinés au fur e à mesure qu'ils seront disponibles.

Enfin, je voudrais souligner que la célébration de la Journée internationale de l'alimentation aura lieu le vendredi matin, 16 octobre.

La séance est levée à 12 h 20.